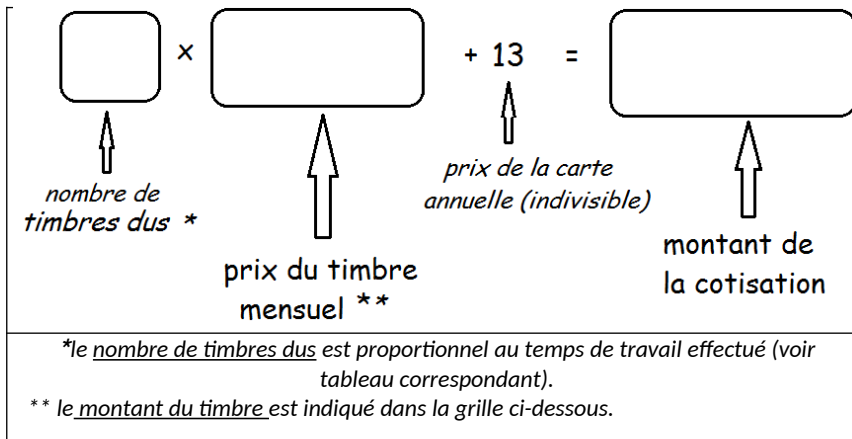


COTISATIONS 2023 au SNFOLC53

La cotisation se calcule de la façon suivante :



Rappel : les cotisations syndicales sont déductibles des impôts (droit à crédit d'impôt pour les non imposables) à hauteur de 66% de leur montant.
Donc : seulement 1/3 du montant de votre cotisation est à votre charge (soit 34€ seulement pour une cotisation de 100€)
Si vous n'êtes pas imposable, le fisc vous fait un chèque de 66€.

L'adhésion au SNFOLC vous donne automatiquement accès aux journaux du syndicat et de notre fédération, la FNEC-FP-FO. Elle inclut, également, une protection juridique professionnelle (dans des situations bien précises) et vous rend membre de l'association FO de consommateur (l'AFOC) et ceci SANS supplément de cotisation !

Nombre de timbres dus :

Temps partiels (en%)	0 à 10 %	10,1 à 20 %	20,1 à 27,5 %	27,6 à 35 %	35,1 à 45 %	45,1 à 52,5 %	52,6 à 60 %	60,1 à 70 %	70,1 à 77,5 %	77,6 à 85 %	85,1 à 95 %	95,1 à 100 %
Nombre de timbres dus	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12
AESH	½ temps = 2 timbres plein temps = 3 timbres (1 timbre AESH = 12€)											

Prix du timbre mensuel :

Remarque : Le montant du timbre dépend de votre indice de rémunération (celui qui figure sur votre fiche de paie). Chez FO, de l'ouvrier au cadre, le montant du timbre mensuel correspond à, environ, une heure de travail par mois.

Grade (= Classe) et Corps	Ech 1	Ech 2	Ech 3	Ech 4	Ech 5	Ech 6	Ech 7	Ech 8	Ech 9	Ech 10	Ech 11
Chaire supérieure	20,19	21,3	22,71	24	24,9	HEA-1 26,7	HEA-2 27,75	HEA-3 29,16	HEB-1 29,16	HEB-2 30,39	HEB-3 32,01
Classe Exceptionnelle : agrégés	24,9	HEA-1 26,7	HEA-2 27,75	HEA-3 29,16	HEB-1 29,16	HEB-2 30,39	HEB-3 32,01				
Agrégé Hors classe	22,71	24	24,9	HEA-1 26,7	HEA-2 30,39	HEA-3 29,16	-	-	-	-	-
Agrégé Classe normale	13,5	14,94	15,39	16,26	17,37	18,54	19,77	21,3	22,71	24	24,9
Classe Exceptionnelle : Certifiés, PEPS, CPE	20,85	20,05	23,25	24,9	HEA-1 26,7	HEA-2 27,75	HEA-3 29,16	-	-	-	-
Hors-classe : Certifié, PEPS, CPE, DCIO	-	18,72	20,04	21,45	22,89	24,18	24,63	-	-	-	-
Classe normale : Certifié, PEPS, CPE, Psy-EN	11,7	13,23	13,44	13,83	14,28	14,76	15,57	16,71	17,7	18,87	20,19

Remarque : stagiaires n'ayant pas bénéficié d'un reclassement : cotisation annuelle forfaitaire : 120 €

Contractuel enseignant , PEGC et personnel de labo (i = indice majoré)	i = 354	i = 367	i = 388	i = 407	i = 453	i = 806	Si votre indice ne figure pas dans cette liste, la formule de calcul est : indice x 0,03	
	10,62	11,01	11,64	12,21	13,59	24,18		
Retraité Certifié Cl. Normale Cotisation annuelle ** = 108,46€	Retraité Certifié Hors Classe Cotisation annuelle** = 119,26€			Retraité Agrégé Cotisation annuelle** = 134,5€		Retraité Contractuel Cotisation annuelle** = 76,54 €		** cotisation retraités = 1 carte + 4 timbres normaux + 1 timbre UCR

COTISATIONS 2023 au SNFOLC 53

BULLETIN d'ADHESION ou de RE-ADHESION (à remplir obligatoirement)

Merci de renseigner très précisément, chaque année, les rubriques suivantes

(À retourner au syndicat départemental : UD-FO53 (SNFOLC) – BP 1037 – 53 010 LAVAL CEDEX
ou, en cas de paiement par virement, par mail à : snfolc53@gmail.com)

NOM et Prénom : **né(e) le :**

Adresse personnelle : n° et rue

Code postal et Ville :

Tél (mobile de préférence) :

Mail (privé de préférence) :

Au 1^{er} janvier vous êtes (entourez ou surlignez la situation qui vous correspond) :

- **Enseignant Contractuel :** CDI – CDD - Retraité ; **Indice :** (il est indiqué sur votre fiche de paie)

- **Enseignant Titulaire :** poste fixe - TZR - **Stagiaire** - Retraité

Corps, classe : Échelon :

- **AED ; AVS ; AESH ; MI-SE ; Indice :** (il est indiqué sur votre fiche de paie)

- **A Temps partiel ?** (si oui, indiquez le % - il est indiqué sur votre contrat)

Affectation (établissement, ville)

Affectation complémentaire (éventuellement) :

TZR, Contractuels : établissement de rattachement administratif :

.....

AESH : PIAL de rattachement :

Discipline :

Nombre de chèques (indiquez la période d'encaissement à leur verso) : Montant total :

Tous les chèques (à l'ordre du SNFOLC 53) doivent être datés du jour de leur établissement. Le mois indiqué pour l'encaissement sera respecté (pas d'encaissement en Août). Attention tous les chèques doivent pouvoir être encaissés sur la même année civile.

Dates et montants des virements : (indiquer nom+prénom dessus)

Virements : SNFOLC 53 – 10 rue Dr Ferron – 53000 LAVAL - **IBAN : FR76 3004 7142 3400 0251 8660 190 ; Code BIC : CMCIFRPPXXX**

RGPD - Loi informatique et libertés du 6 janvier 1978 - Les informations recueillies sur ce formulaire sont enregistrées dans un fichier informatisé par le syndicat SNFOLC national et SNFOLC 53. Elles sont conservées pendant la durée de votre adhésion plus une période de 3 ans. Elles sont destinées exclusivement à la direction de la communication de FO. Conformément à la loi "informatique et libertés", vous pouvez exercer votre droit d'accès aux données vous concernant et les faire rectifier en nous contactant : snfolc53@gmail.com

Vu et pris connaissance le :

.....

Signature (obligatoire) :

Cadre réservé à la trésorerie :

Date d'adhésion :	n° de carte :	enregistrement adhésion :	C	F	Tr	Gl
-------------------------	---------------------	---------------------------	---	---	----	----

Nombre de timbres dus : , prix du timbre : montant dû :

montant total des chèques/virements :

Calcul de votre cotisation, au verso >>>